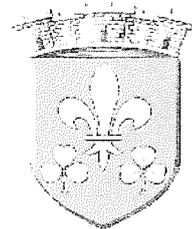


MAIRIE DE FOUILLOY



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Novembre 2019

Le Vendredi 15 Novembre 2019, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 08/11/ 2019, en séance ordinaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BROCHOT Bernard, maire.

Etaient présents : Mesdames DEFRUIT Claudie, DUFLOT Elisabeth, HENAUX Catherine, RENAUD Sylvie, RAYEZ Séverine, MARCHAL Anne-Marie, Messieurs BROCHOT Bernard, CAUVET Matthieu, ESTIENNE Jacky, GRIMAL Dominique et RONDOT Serge, MERCIÉCA Jean-Michel, BAILLET Ludovic, LEDUC Grégory, LOUIS Jean-Luc

Etaient absents excusés : Mme LEGRAND Isabelle donne pouvoir à Mme RENAUD Sylvie, M. BOCQUET Philippe donne pouvoir à M. Bernard BROCHOT, M. SELLES donne pouvoir à Me HENAUX Catherine.

M. le Maire ouvre la séance à 18h35.

M. le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Octroi d'une prime pour une animatrice stagiaire de L'ALSH

Nomination d'un secrétaire de séance

M. le Maire propose la nomination de M. RONDOT Serge comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en la mémoire de M. LEBOISNE Jean-Michel, et souligne son implication dans la vie communale et associative ainsi que ses mandats en tant qu'élu municipal. Et présente de nouveaux toutes les condoléances à la famille.

Approbation du PV du 13/09/2019

En l'absence d'observations et de questions, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13/09/2019 est adopté à l'unanimité.

1) Délibération pour l'installation d'un nouveau conseiller

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'installation de M. LOUIS Jean-Luc en tant que Conseiller Municipal, en remplacement de M. LEBOISNE Jean-Michel décédé. M. LEBOISNE faisait partie de la liste de M. DUCROCQ, Me DOUCHET étant la suivante devait le remplacer mais elle ne le souhaite pas. C'est donc M. LOUIS Jean-Luc le suivant sur la liste qui le remplace.

Adopté à l'unanimité

2) Délibération rapport assainissement collectif

M. le Maire donne quelques informations sur le rapport d'assainissement collectif de l'année 2018.

Chiffres clés du territoire en 2018 : Nombre de stations d'épuration 7, linéaire réseaux 130.988m, volume assujetti à l'assainissement 865.100m³. Nombre de bilans journaliers d'auto surveillance réalisés 58.

Liste des actions réalisées par la Communauté de Communes du Val de Somme au court de l'année 2018 :

FOUILLOY : Maitrise d'œuvre : ACTEA environnement, analyse des offres des entreprises des travaux en cours

Travaux de réhabilitation par chemisage des réseaux d'assainissement Rue Emile Zola et Baillet à FOUILLOY, Entreprise travaux : TELEREP, Maitrise d'œuvre : ACTEA Environnement.

Montant des travaux : 78.492€ TTC soit 65.410€ HT, maitrise d'œuvre et maitrise d'ouvrage CCVS.

Adopté à l'unanimité

3) Délibération instauration d'une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

M. le Maire donne la parole à Me DEFUIT qui indique les conditions d'obtention de cette prime.

Les conditions du bonus vélo à assistance électrique

L'état accorde une aide pour l'acquisition d'un vélo électrique neuf n'utilisant pas de batterie au plomb.

L'article D251-2 du code de l'énergie fixe les conditions d'attribution de l'aide de l'état :

« Une aide, dite bonus vélo à assistance électrique, est attribuée à toute personne physique majeure justifiant d'un domicile en France, dont la cotisation d'impôt sur le revenu du foyer fiscal de l'année précédant l'acquisition du cycle est nulle, qui acquiert un cycle à pédalage assisté... neuf, qui n'utilise pas de batterie au plomb et n'est pas cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Cette aide ne peut pas être attribuée que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité locale. Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois. »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer une prime de 10€ à cet effet, et les crédits seront ouverts au compte 658.822 (aide).

Adopté à l'unanimité

4) Délibération Octroi d'une prime

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'octroi d'une prime de 150€ à Emma MULLIER pour sa participation au centre aéré en Juillet 2019.

Adopté à l'unanimité

5) Délibération décisions budgétaires modificatives

M. le Maire donne la parole à Me DEFUIT qui demande au Conseil Municipal l'adoption des D.B.M suivantes :

En Fonctionnement, nous avons perçu quelques recettes complémentaires que nous devons régulariser.

Chapitre 76 compte 7621 (produits financiers CRCA)	3.34€
Chapitre 77 compte 7718 (avoir trop versé assurance)	175.80€

Chapitre 77 compte 775 (Team3 reprise tracteur)	2040.00
Chapitre 77 compte 7788 (geste commercial RISO)	1872.00€
	<hr/>
Affectés en dépenses au compte 6188 (avance)	4091.14€

Me DEFRUIT propose quelques ajustements de crédits :

Pour être certaine que le chapitre 12 « charges du personnel ne soit pas en négatif (ce qui est interdit) je propose de virer 15.000€ du chapitre 11 compte 6188 au chapitre 12 compte 6411.

Transfert du chapitre 11 compte 6188 au chapitre 65 compte 658.822 (aides) 100[€] (prévision primes achat vélo électrique).

Transfert de 999.85€ du chapitre 11 compte 6188 au chapitre 67 compte 673 (titres annulés).

Me la perceptrice nous rappelle un problème constaté par l'ancienne perceptrice :

En 2011, la régie d'ALSH a encaissé des redevances payées par des chèques CESU. Ces chèques ont été transmis tardivement au Centre National du CESU qui les a déclarés périmés et ne les a pas remboursés.

La recette a cependant bien été constatée dans la comptabilité de la régie mais il reste un solde sur un compte financier 5118 depuis 2011 de 999.85€.

Je demande au conseil de bien vouloir autoriser M. Le Maire à annuler cette recette par un mandat établi au compte 673.

Cette somme sera prise sur les fonds de la Commune.

En Investissement :

Nous avons perçu 42.000€ supplémentaires en taxe d'aménagement (rattrapage depuis 2016 jusque 2018). Nous aurons les recettes au 10.226

et en dépenses nous ouvrons :

au compte 2318 (autres immobilisations corporelles)	14.000€
au compte 213.18 (regul crédits)	8000€
au compte 2.188 (tesson)	20.000€

Une subvention de 90.000€ nous a été accordé et sera versés après justificatifs des dépenses pour les travaux mairie.

Nous ouvrons cette somme en recette au compte 1.341 et en dépenses au 2.188.

Pour information grâce à cette subvention non prévue au moment du budget 2019 et au supplément perçu en taxe d'aménagement, l'emprunt de 150.000€ prévu au budget 2019 suffira pour compléter le financement des travaux de la mairie : 70.000€ et de la 1^{ère} tranche du « projet cabinet TESSON » 8.000€.

Adopté à l'unanimité

6) Délibération complément de subventions aux associations

M. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation aux membres du Conseil Municipal, après consultation par mail des membres de la commission « associations » (rappelons que cette commission n'a qu'un avis consultatif), de verse une subvention aux associations suivantes :

Les Jardins Ouvriers : 300€	Adopté à l'unanimité		
Le Comité des Fêtes : 500€	Pour 15	Abstention(s) 0	Contre 3
Le Meilleur Ouvrier de France : 50 €	Adopté à l'unanimité		

M. DUCROCQ fait remarquer que cette association n'organise pas de manifestations dans l'année, mais que cette institution permet aussi aux jeunes en apprentissage... de pouvoir y accéder et que cela est ouvert à tous. Il remercie quand même le Conseil d'avoir voté pour cette petite subvention.

Mr ESTIENNE intervient et fait remarquer que ces subventions auraient dû être versées en début d'année en même temps que les autres. Que la réunion des présidents d'associations n'a pas encore eu lieu, et qu'il trouve anormal que dans les demandes de subventions certains dossiers ne soient pas complets (le PV de l'AG de l'année par exemple) ...

7) Délibération modification RIFSEEP

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à la liste des personnels bénéficiaires du RIFSEEP les agents remplaçants en contrat de droit public.

Adopté à l'unanimité

8) Délibération versement d'une prime :

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de verser une prime exceptionnelle à une employée, gérée et rémunérée par le Centre de Gestion, n'ayant pu bénéficier comme ses collègues du RIFSEEP. Soit 2016€.

Mrs ESTIENNE, CAUVET, BAILLET et MERCIÉCA interviennent au sujet des contrats PEC. Ce sont des contrats précaires de droit privé. Ils demandent si au même titre que les agents en CDD, ils pourraient éventuellement en bénéficier. Me DEFRUIT répond que, si le Conseil Municipal prend une délibération en ce sens, cela serait possible.

Adopté à l'unanimité

9) Délibération remboursement frais déplacement à un agent :

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rembourser à un agent les frais de déplacement correspondant à la convocation à une expertise médicale. Soit la somme de 18.92€.

Adopté à l'unanimité

10) Délibération demande autorisation de dépenses investissement début 2020

M. le Maire donne la parole à Me DEFRUIT qui demande l'autorisation comme tous les ans de prendre la délibération pour l'ouverture des crédits nécessaires en investissement en 2020, avant le vote du budget, soit 25% de 659 521.62€ = 164 880€.

Adopté à l'unanimité

11) Délibération convention avec la Société ROQUETTE

M. le Maire donne la parole à M. GRIMAL qui demande au Conseil Municipal de voter la Convention d'utilisation des chemins communaux et de leur remise en état.

L'entreprise ROQUETTE, par l'intermédiaire des notaires de CORBIE, a adressé à la commune le projet de convention concernant l'utilisation des chemins communaux et de leur remise en état.

Cette convention a pour but :

D'autoriser ladite Société à utiliser les chemins communaux pour l'épandage de ses eaux résiduaires,
D'approuver en cas de besoin la remise en état par la même société des chemins.

Adopté à l'unanimité

12) Délibération contrat d'entretien panneau électronique :

M. Le Maire donne la parole à M. GRIMAL qui explique qu'une délibération doit être prise pour le contrat d'entretien du panneau électronique pour l'année 2020 pour la somme de 900€ TTC.

Adopté à l'unanimité

13) Délibération pour passation marché public

- Aménagement des espaces publics : appel d'offres pour la réalisation des travaux de la phase 1.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de lancer l'appel d'offres pour la réalisation de la phase 1 du projet d'aménagement des espaces publics pour la ville de Fouilloy. La parole est donnée à monsieur Mercieca.

L'objectif de ce projet est d'améliorer la qualité des espaces publics dans une démarche globale de mise en valeur du cadre de vie et confort des habitants et de développement de l'attractivité de la commune.

La phase 1 de ce projet consiste à une sécurisation des liaisons inter quartiers.

L'appel d'offres composé de 2 lots concerne :

- ✓ La sécurisation des liaisons inter quartiers.
- ✓ La démolition d'une partie de la ferme située 1 rue Hyppolite Noiret.
- ✓ La réalisation de voies douces.

Le marché comprend une tranche ferme (lot 1) et plusieurs tranches optionnelles (lot 2). L'exécution de chaque tranche optionnelle est subordonnée à la décision de l'acheteur de l'affermir.

Le maître d'ouvrage est la commune de Fouilloy ; le maître d'œuvre est le cabinet Tesson.

➤ Lot 1 :

Il comprend la démolition des dépendances et des 2 hangars. Le mur mitoyen avec le bâtiment contigu sera renforcé ainsi que le pignon situé près de la grande porte d'entrée. Une clôture délimitant la nouvelle propriété sera réalisée. La cour sera nivelée et remise en état. Un nouveau portail sera mis en place.

➤ Lot 2 : Ce lot est composé de tranches conditionnelles.

Aménagement des abords de la ferme (ruelle du tour des haies) avec la réalisation d'un plateau au niveau du carrefour : ruelle du tour des Haies – rue Hyppolite Noiret - rue Victor Hugo et la rue Roger Salengro. Cet aménagement sécurisera le passage des personnes empruntant la voie douce et le vélo route leur permettant de rejoindre le chemin de halage.

La création d'une voie douce éclairée entre la rue Hyppolite Noiret et la rue du 8 mai 1945 au sein du lotissement « le Marché ».

La création d'une voie douce éclairée entre la rue du 8 mai 1945 faisant partie du lotissement « Le Marché » et la rue de Cachy. Cet aménagement permettra aux enfants et parents de rejoindre l'école et le centre périscolaire.

La création de places de parkings rue Aristide Briand, coté impairs, sur le trottoir entre la rue des Fossés et la rue Pasteur. Le nombre de places disponibles étant insuffisant par rapport à la demande.

L'aménagement du « Triangle » de la rue de Cachy – mise en sens unique. Dans un but sécuritaire notamment en limitant la vitesse et en redonnant la priorité aux piétons et aux riverains. Les travaux proposés se décomposent comme suit :

Modification du trottoir du carrefour rue de Cachy – rue Aristide Briand.

Délimitations de places de parkings rue de Cachy (D523), entre la rue Aristide Briand et le chemin de Boves. La circulation sera en sens unique dans cette portion de rue.

Aménagement du carrefour rue de Cachy D523 et le chemin de Boves.

Elargissement de la chaussée chemin de Boves et délimitation de places de parkings. Circulation à sens unique dans cette portion de rue.

Modifications des trottoirs au carrefour chemin de Boves et rue Aristide Briand.

Aménagement d'un « plateau » sur la rue Paul Domisse permettant aux enfants et parents habitant le lotissement des Marronniers, de rejoindre les écoles et le centre bourg. Cet aménagement incitera les automobilistes à réduire leur vitesse et de respecter la limitation à 30 kms/heure.

La durée globale des travaux est estimée à 5 mois qui se décompose comme suit :

Lot 1: 1 mois avec 2 semaines de préparations.

Lot 2: 4 mois avec 2 semaines de préparations

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à lancer cet appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

